

Index AI : PRE01/145/2012  
17 March 2012

## **L'ancien chef du renseignement libyen doit être remis à la CPI**

Abdullah al Senussi, ancien responsable des services de renseignement libyens, doit être remis à la Cour pénale internationale (CPI) pour y répondre de crimes contre l'humanité, a déclaré Amnesty International après avoir pris connaissance de son arrestation en Mauritanie samedi 17 mars. Il est recherché par la CPI dans le cadre de son enquête sur la situation en Libye.

« La nouvelle de l'arrestation d'Abdullah al Senussi est un moment important pour ses victimes présumées en Libye », a indiqué Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Si la Mauritanie n'est pas partie au Statut de Rome, elle est toutefois tenue de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale, au titre de la résolution de sécurité des Nations unies en vertu de laquelle la Cour a été saisie du dossier libyen. Les autorités mauritaniennes doivent accorder la priorité au mandat d'arrêt émis contre Abdullah al Senussi et effectuer sans délai les démarches nécessaires à son transfert.

« Amnesty International souhaite par ailleurs qu'une autorité compétente et indépendante mène une enquête approfondie sur d'autres crimes imputés à cet homme – notamment sur des allégations de violations graves des droits humains en Libye avant 2011, comme le massacre de la prison d'Abou Salim, en 1996 », a poursuivi Hassiba Hadj Sahraoui.

Elle a ajouté : « En l'absence d'un système judiciaire opérant en Libye, et tant que la justice libyenne restera faible et incapable de mener de véritables enquêtes sur des crimes présumés, la Cour pénale internationale sera un mécanisme important dans l'établissement des responsabilités en Libye. »<